



www.saran.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Date : 31 MARS 2026

N° ARR\_DGS\_2026\_049

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le 31/03/2026

ID : 045-214503021-20260331-ARRDGS2026\_049-AI

S<sup>2</sup>LOW

# ARRÊTE

## Portant délégation de fonction de Monsieur le Maire de Saran à Madame Christelle MANDON en sa qualité de 4ème adjointe

**Le maire de la Ville de Saran,**

Vu les articles L. 2122-18, L. 2122-20, L. 2122-32 du CGCT,

Considérant que **Madame Christelle MANDON** a été élue Adjointe au Maire le 21 mars 2026, et qu'en application des articles précités du CGCT, le Maire peut déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjointes,

### ARRÊTE

#### Article 1 – Champ de la délégation

**Monsieur Mathieu GALLOIS**, maire de la ville de Saran, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation à **Madame Christelle MANDON**, en sa qualité de 4ème adjointe, pour assurer toute fonction dans le domaine du **SPORT** :

- prendre toute décision ;
- signer toute correspondance et tout acte dans les autres domaines de l'éducation-loisirs en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints délégués (enfance, scolaire, restauration, culture)
- attester le caractère exécutoire de tout acte ;
- signer tout bon de commande.

En matière d'**ETAT CIVIL** :

- pour remplir les fonctions d'officier d'état civil en vertu de l'article L2122-32 du CGCT ;
- pour signer toute correspondance et tout acte lié à l'état civil.

En matière d'**HOSPITALISATION D'OFFICE**, en l'absence ou en cas d'empêchement du maire, pour prendre toute décision et signer tout acte.

#### Article 2 – Mise en œuvre de la délégation

La délégation consentie par le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification à **Madame Christelle MANDON**.

#### Article 3 – Modalités d'application

Tous les documents signés par **Madame Christelle MANDON** dans le cadre de la présente délégation de fonction, porteront la mention :

Pour les sports :

**Madame Christelle MANDON**

Adjointe déléguée au sport

**Article 4 – Exécution**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié à l'intéressé ;
- transmis au contrôle de légalité.

-----

Je soussignée, Maire de saran, certifie que, conformément à l'article L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent arrêté a été transmis au Représentant de l'Etat et que son caractère exécutoire prend effet à compter de cette date

**Mathieu GALLOIS**  
maire de Saran - Conseiller Départemental



Signature de **Madame Christelle MANDON**

